

DSN

Le changement de codification

Lorsque vous modifiez la codification DSN du gestionnaire de régime, le changement s'applique pour les contrats actifs du mois de paye en cours. En revanche, pour les bulletins de régularisation ou pour les contrats antérieurs, la codification utilisée est celle du mois de clôture. Cela explique que des anomalies peuvent subsister.

Changement du code des cotisations retraites

Le projet de recouvrement des cotisations retraite par l'URSSAF a été abandonné en 2022.

Ce projet prévoyait un changement du code de cotisation des retraites (actuellement 105 cotisation AA unifié (y compris APEC)).

En accord avec l'Agirc-Arrco et le Gip-mds, il a été décidé ,pour des raisons de clarification, d'appliquer ce changement.

Il faut donc utiliser le code *131 Cotisation RU Agirc-Arrco* pour les cotisations retraites et le code *132 Cotisation APEC* pour les cotisations APEC.

Il n'y a pas de régularisation à faire, il faut simplement changer les codes cotisations dès que possible.

Il n'y a pas de changement pour les cotisations Ircantec.

Dans le gestionnaire de régime cliquez sur le bouton *Définir les valeurs par défaut*

Modifiez les cotisations APEC et remplacez le code 105 par 132

Retraite AGIRC																				
<input type="checkbox"/>	Sur la totalité du Brut																			
<input type="checkbox"/>	APECBRUT	APEC sur BRUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APEC	0,024	0,036			03	<input type="checkbox"/>								105	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	P_APECBRUT	APEC sur BRUT complément temps p...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PB_BRUT_APEC	0,000	0,000			22	<input type="checkbox"/>								105	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autre																			
<input type="checkbox"/>	APECFORFAIT	Apec forfait	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_APECFORFAIT	40,000	60,000			03	<input type="checkbox"/>								105	<input type="checkbox"/>

Modifiez les autres cotisations de retraite et remplacez le code 105 par 131

Retraite complémentaire...																	
Sur la totalité du Brut																	
RETAPP_CET_TU1	CET apprenti Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_CET1_RET	0,000	0,000											
RETAPP_CET_TU2	CET apprenti Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_CET2_RET	0,000	0,000											
P_RET_CET_TU1	CET progressive Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_CET1_RET	0,000	0,000			22	<input type="checkbox"/>						105	<input type="checkbox"/>
P_RET_CET_TU2	CET progressive Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_CET2_RET	0,000	0,000			22	<input type="checkbox"/>						105	<input type="checkbox"/>
RET_CET_TU1	CET Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_CET1_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>						105	<input type="checkbox"/>
RET_CET_TU2	CET Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_CET2_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>						105	<input type="checkbox"/>
Limité Tranche A																	
RETAPP_CEG_TU1T	CEG apprenti non exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	0,000	0,000											
RETAPP_CEG_TU1	CEG apprenti Tranche 1 exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL	0,000	0,000											
P_RET_CEG_TU1	CEG progressive Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_TU1_RET	0,000	0,000											
RETTH_CEG_TU1	CEG TH Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU1_RET		0,000											
RET_CEG_TU1	CEG Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU1_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							
RETAPP_COM_TU1T	Retraite apprenti non exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP	0,000	0,000											
RETAPP_COM_TU1	Retraite apprenti Tranche 1 exonéré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_APP_PL	0,000	0,000											
P_RET_COM_TU1	Retraite progressive Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_TU1_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							
RETTH_COM_TU1	Retraite TH Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU1_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							
RET_COM_TU1	Retraite Tranche 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU1_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							
Limité Tranche B																	
RETAPP_CEG_TU2	CEG apprenti Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU2_RET	0,000	0,000											
P_RET_CEG_TU2	CEG progressive Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_TU2_RET	0,000	0,000			22	<input type="checkbox"/>							
RET_CEG_TU2	CEG Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU2_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							
RETAPP_COM_TU2	Retraite apprenti Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU2_RET	0,000	0,000											
P_RET_COM_TU2	Retraite progressive Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PBR_TU2_RET	0,000	0,000			22	<input checked="" type="checkbox"/>							
RET_COM_TU2	Retraite Tranche 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TU2_RET	0,000	0,000			03	<input type="checkbox"/>							

Vérifiez également que le changement est effectué pour chaque régime

Correctif codification du régime apprenti

Dans le cadre de la fiabilisation DSN , nous avons constaté un oubli dans la codification des apprentis.

En effet le code exonération 002 ou 001 (déjà présent dans le bloc 78 code 02), doit aussi être présent dans le bloc 78 code 03.

Par conséquent, il convient de modifier le gestionnaire de régime afin d'indiquer le code 002 pour la rubrique VIEILLESSE_APP

Plus...	Type de base (Toutes) [F11]	Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]																
Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot			
VIEILLESSE_APP	Vieillesse apprenti plafonné ex...	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_BRUT_AP...		1,900	726			Autre	03	<input checked="" type="checkbox"/>		002	076	<input checked="" type="checkbox"/>			

Pour régulariser les mois antérieurs, il faudra passer par une régularisation de la même manière que pour la codification du code exonération en base plafonnée.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/anomalie-sur-les-apprentis>

Ajout de contrôle en amont de la transmission

Afin de fiabiliser la DSN en amont de la transmission, un certain nombre de contrôle ont été ajoutés.

Contrôle du montant de cotisation en bloc 22

Ce contrôle vérifie l'égalité entre le montant de cotisation indiqué en bloc 22 et la somme des cotisations calculées des blocs 23. Le calcul est réalisé en utilisant le taux contenu dans le fichier de paramètres CLOUD_DSN_CTP pour la période de rattachement concernée (indiqué dans le bloc 22). Ou le taux AT ou de transport indiqué.

Contrôle de validité du CTP

Un CTP peut avoir une période de validité. Par exemple, le CTP 390 indemnité inflation n'est valide que pour la période du 01/10/2021 au 30/06/2022. En dehors de ces périodes de rattachement, une anomalie sera affichée.

Utilisation des CTP FNAL

Ce contrôle vérifie que les CTP 236 FNAL totalité et 332 FNAL Plafonné ne sont pas utilisés simultanément. En effet l'un est réservé pour les entreprises de plus de 11 salariés l'autre pour les moins de 11 salariés. Cela ne concerne que la période mois principal déclaré afin de pour effectuer des régularisations.

Utilisation des CTP Formation

Ce contrôle vérifie que les CTP 959 CFP entreprise <11 salariés et 971 CFP entreprise >=11 salariés ne sont pas utilisés simultanément. Cela ne concerne que la période mois principal déclaré afin de pour effectuer des régularisations.

Contrôle assiette assurance chômage (bloc 78 code 07 versus bloc 81)

Ce contrôle vérifie l'égalité entre l'assiette indiquée en bloc 78 code 07 et celles indiquées dans les bloc 81 codes 040 et 048.

Contrôle cotisation = assiette X taux pour les blocs 81

Ce contrôle concerne les cotisations 040, 045, 048, 049, 068, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 079, 081, 082, 100, 102, 115, 907.

Il vérifie l'égalité entre le montant de cotisation et l'assiette multiplié par le taux.

Contrôle sur les apprentis

Pour les apprentis identifiés comme tel (S21.G00.40.008 Dispositif de politique publique = 64 ou 65), il doit y avoir présence en base plafonnée et déplafonnée du code 001 ou 002 (Cf. Codification

précédente). Si ce n'est pas le cas, une anomalie apparaît :

Liste des anomalies

S21.G00.40....	Pour un apprenti, il doit y avoir une exonération (code 001 ou 002) en bloc 81 pour le bloc 78 code 03 assiette déplafonnée
----------------	---

Inversement, les codes cotisations 001,002 et 109 sont réservés aux apprentis, codifiés comme tel.

Liste des anomalies

S21.G00.81.001	Le code 001,002 ou 109 est réservé pour un apprenti
----------------	---

Ces contrôles sont opérés uniquement pour une période de rattachement égale à la période déclarée, et si la rémunération est différente de zéro.

D'autre part, le programme vérifie qu'il n'y a pas eu de bloc changement sur le dispositif de politique publique : Un apprenti qui passe au régime en cours de mois aura un seul contrat avec la zone 40.008 égale à 99 et deux bulletins(bloc 50) avec l'un d'eux comportant les codes exonérations. Ces codes ne sortiront pas en anomalies car un bloc changement (bloc 41) existera.

Contrôle sur les salariés temps partiel cotisant temps plein

Pour ce type de salarié, la zone S21.G00.40.044 est renseignée. La part de cotisation allant jusqu'au temps plein doit être déclarée en bloc 78 code 22 et 24. Si ce n'est pas le cas et que le travail rémunéré est supérieure à zéro, une anomalie se déclenche

Liste des anomalies

S21.G00.40.044	Absence de base déplafonnée spécifique (Bloc 78 code 22) pour un salarié à temps partiel cotisant à temps plein
S21.G00.40.044	Absence de base déplafonnée spécifique (Bloc 78 code 24) pour un salarié à temps partiel cotisant à temps plein

Contrôle de l'assiette déplafonnée

Ce contrôle vérifie le montant du bloc rémunération (Bloc 51 code 001 rémunération brute déplafonnée) soit bien égal à zéro lorsque l'assiette déplafonnée en bloc 78 code 03 est égale à zéro.

Contrôle des assiettes données agrégées / Données individuelles

Dans le cadre des CRM normalisés 119 et 120 cf. <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/synthese-crm>, l'urssaf va ou a ajouté des nouveaux contrôles sur la cohérence entre les données individuelles et les données agrégées.

Afin d'anticiper et de contrôler ces données en amont de la transmission, un nouveau module a

été ajouté dans l'écran de gestion DSN.

A noter que dans nos tests, nous avons constaté de nombreuses anomalies, il est donc important de s'y attarder.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/controle-des-assiettes-maille-agreee-maille-nominative>

Correctif de génération du bloc 60 lors d'un changement de situation

En DSN mensuelle, un bloc 60 est généré si un arrêt de travail est présent et qu'il n'a pas de date de reprise (Même si la fin prévisionnelle est dépassée)

Lors d'un changement de situation, ce bloc 60 n'était plus généré. L'anomalie a été corrigée.

De ce fait, certain blocs 60 remontent alors qu'ils n'existaient pas dans les dsn précédentes. Cela est du au fait qu'il n'y a pas de date de reprise dans l'arrêt mais qu'il y a eu un changement de situation. Vérifiez et saisissez la date de reprise dans l'arrêt de travail.

Revision #16

Created 15 September 2023 10:50:39 by Valéry HUMEZ

Updated 24 October 2023 10:33:05 by Valéry HUMEZ